

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

La S.A.S.U. GATIGNOL est une Entreprise de la première transformation du bois, implantée à Saint Angel - Corrèze, regroupant les activités d'exploitation forestière, de sciage, de séchage/rabotage, de fabrication de bâtiments et charpentes bois et de préservation des bois.

Dotée d'un terrain aménagé d'un seul tenant, d'une contenance de 3 ha 77 a, à l'est de la commune de St Angel, en bordure de la RD n° 108 et de la RN 89, elle est équipée d'un bâtiment principal de 1 360 m<sup>2</sup> abritant l'unité de sciage et de triage, d'un second bâtiment principal de transformations avales de 1 425 m<sup>2</sup> abritant également la station de préservation des bois, d'un hangar de 220 m<sup>2</sup> dévolu à la préparation des pièces métalliques, d'un bâtiment de 435 m<sup>2</sup> servant au stockage des matériaux de construction et enfin d'un hangar de 120 m<sup>2</sup> pour le stockage des bois secs.

L'entreprise exerce en plus des activités précédemment citées le traitement d'une partie de sa production de sciages par trempage avec un produit chimique ayant les propriétés d'insecticide et de fongicide.

Les activités de la Sasu Gatignol engendrent des sous-produits :

° L'utilisation du bac de trempage entraîne à long terme une accumulation de déchets dans le fond du bac. Ces déchets sont récupérés, le bac étant accessible pour l'inspection et le nettoyage. Ils sont confiés à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets industriels et autorisée à ce titre par la législation de juillet 1976 sur les Installations Classées.

° L'utilisation de produits conditionnés en conteneurs ou en fûts pourrait générer un problème d'emballage souillé. Les conteneurs vides sont repris par la Société qui commercialise le produit de préservation.

° Les ateliers de transformation du bois engendrent pour sous-produits :

- \* Des chutes issues du sciage qui sont transformées en plaquettes pour la fabrication de granulés bois (pellets)
- \* Des sciures qui sont récupérées pour la fabrication de granulés
- \* Des écorces qui sont utilisées pour alimenter les chaufferies bois nécessaires à la fabrication de granulés
- \* Des copeaux de rabotage utilisés en interne pour alimentation de la chaufferie bois de l'entreprise Gatignol.

A l'exception des déchets de fonds de bac de traitement (qui sont incinérés par un centre d'élimination agréé), l'ensemble des sous produits et déchets de l'Entreprise est valorisé, et il ne reste aucun déchet dans l'Entreprise.

L'entreprise est soumise, en fonction de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, à une autorisation d'exploiter présentée au titre de la rubrique n° 2415 et à enregistrement au titre de la rubrique n° 2410.

⇒ **La rubrique n° 2410** concerne l'activité atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues.

Le danger qui résulte de ces activités est essentiellement le risque de pollution atmosphérique suite à un incendie ou aux envolées de poussières de bois ainsi qu'une nuisance sonore due au fonctionnement des machines outils.

### Pollution atmosphérique suite à un incendie

L'entreprise utilise pour sa fabrication essentiellement du bois et aucun autre composant chimique risquant de perturber l'environnement immédiat.

## Pollution atmosphérique suite aux envolées de poussières de bois

Notre entreprise qui a une activité de sciage engendre de la sciure. Cette sciure humide résultant de l'usinage de bois verts est récupérée par un système de convoyeurs motorisés et d'aspiration sous les machines qui la transporte et la conditionne dans un boîtier fermé sur 3 côtés, afin de limiter les rejets de poussières de sciures dans l'atmosphère.

Les copeaux issus du rabotage (activité très épisodique) sont collectés par aspiration dans un boîtier totalement fermé et couvert, afin d'éviter les envols de poussière dans l'atmosphère.

L'Entreprise Gatignol n'usine pas de bois traités et n'exerce pas d'activité de ponçage, génératrice de poussières.

## Nuisances sonores

Toutes les activités bruyantes où l'on travaille le bois sont exercées à l'intérieur des différents bâtiments de la Société.

De plus, l'Entreprise Gatignol veille depuis plusieurs années à renforcer l'isolation acoustique de ses ateliers de sciage et de transformations avales et des machines outils les plus bruyantes (broyeur, moulurière, tailleuses de charpente) afin de limiter les nuisances sonores.

Le site d'exploitation de la Société est assez isolé et à l'écart de toute habitation.

La Société ne travaille qu'en période diurne et les mouvements des véhicules sont contrôlés à l'intérieur de l'Entreprise et limités à une vitesse de 10 km/h.

## Emissions de fumées

La Société dispose d'une chaufferie fonctionnant en automatique avec des sous produits d'usinage du bois et alimentant en chaleur la cellule de séchage artificiel. Cette chaudière, d'une puissance de 725 kW, respecte les normes en vigueur concernant les rejets de fumées dans l'atmosphère. La Société fait réaliser annuellement un contrôle technique de son installation afin d'en vérifier le bon fonctionnement.

⇒ **La rubrique n° 2415** concerne l'activité installation de mise en œuvre et de stockage de produits de préservation.

Le danger qui résulte de cette activité est essentiellement le risque de contamination du sol et donc des eaux par les produits de traitement.

Risque de contamination des eaux par :

- les eaux usées,
- l'égouttage des bois après traitement,
- la délavabilité des bois par l'eau de pluie,
- la rupture du bac ou d'un emballage contenant du produit,
- la contamination des eaux par les eaux d'extinction en cas d'incendie du bois traité.

**Les eaux usées.** Le procédé utilisé ne génère aucune eau usée. Il n'y a donc pas lieu de créer de structure de traitement ou de collecte à cet effet.

**L'égouttage des bois.** Après trempage, le bois est égoutté au dessus du bac, l'excédent de produit retombe ainsi par gravité dans le bac. Il n'y a de ce fait aucune perte de produit.

**Délavabilité des bois.** Les bois fraîchement traités sont stockés sous un auvent dans le bâtiment de fabrication des charpentes ce qui élimine ainsi tout risque de délavage du bois traité par l'eau de pluie.

**Rupture du bac ou du conteneur produit.** Le bac et le conteneur produit sont installés sur et au dessus d'une capacité de rétention étanche. En cas de rupture d'un élément contenant du produit, ce dernier se retrouverait au sein de la rétention. Le produit serait alors repompé et reconditionné.

L'Entreprise équipera prochainement sa station de traitement d'un dispositif de disconnection avec clapet anti-retour afin d'éviter toute pollution du réseau d'eau communale.

Elle se dotera également dotée d'une cuvette de rétention étanche de 1 200 litres afin de transporter à l'élévateur le conteneur de produit concentré (1 000 litres) en toute sécurité sur cette station de traitement, lors des manutentions du conteneur de produits.

**Les eaux d'extinction.** Le stock de bois traité reste sous abri jusqu'à expédition et sur un sol étanche qui devra être aménagé en 2016 pour créer une rétention.

Afin de récupérer les eaux d'extinction, cette rétention sera légèrement inclinée en direction du fond de celle-ci, vers un puisard. Dans celui-ci une pompe équipée d'un filtre pourra permettre de renvoyer provisoirement les eaux d'extinction dans la rétention du bac.

Soulignons de plus que le produit de traitement est très difficilement inflammable ainsi que le bois fraîchement traité compte tenu de sa forte humidité, qu'un feu de bois à son origine n'est jamais très virulent et se combat aisément à l'aide d'extincteurs ou de lances à eau pulvérisée.

Le produit concentré est stocké dans un conteneur rigoureusement fermé, sans possibilité de dégagement de Composés Organiques Volatils. Le remplissage du bac de traitement est réalisé deux fois par mois environ, à raison d'une heure par remplissage.

En solution dans le bac de traitement, composé de 95 % d'eau la tension de vapeur du produit dilué est alors très proche de celle de l'eau.

Compte tenu des très faibles valeurs de produits utilisés et de COV émis, l'Entreprise Gatignol n'est pas soumise aux dispositions des Arrêtés relatifs aux émissions de Composés Organiques Volatils.

La Sasu Gatignol dispose d'une station de stockage et de distribution de gasoil et de GNR, dans une cuve compartimentée double enveloppe de 15 000 litres avec détecteur de fuites et alarme sonore de sécurité.

Le remplissage en carburants des engins de manutention est effectué sur une aire étanche avec puisard central collectant les égouttures, les dirigeant avec les eaux pluviales potentiellement souillées vers un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures.

Les différentes huiles industrielles sont également entreposées sur des cuvettes de rétention, dans le local technique de la scierie fermé et couvert, sur dalle étanche.

Cette étude explicite tous les moyens mis en œuvre pour ne pas engendrer de perturbations sur l'environnement, en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels, les équilibres biologiques, les biens et le patrimoine culturel, le voisinage, l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique.

Cette étude a été menée par M<sup>r</sup> Michel Gallois, Ingénieur Conseil Bois, Consultant spécialiste des Industries de première et deuxième transformations bois.

## IMPACT DES ACTIVITES SUR LA SANTE DES POPULATIONS

ENVIRONNEMENT CONCERNE	ORIGINE DU RISQUE D'IMPACT	IMPACT SUR LA SANTE DES POPULATIONS	MESURES PRISES
RESSOURCE EN EAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution de la nappe souterraine par infiltration accidentelle</li> <li>- Pollution des eaux superficielles par déversement accidentel</li> <li>- Pollution accidentelle par des produits d'extinction en cas d'intervention contre l'incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contamination par des produits chimiques de l'eau potable (à partir du réseau)</li> <li>- Fixation de toxiques dans les écosystèmes aquatiques environnants (contamination de la faune et la flore)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation en eau du bac par le réseau communal</li> <li>- Mise en place d'un disconnecteur avec clapet anti-retour</li> <li>- Mise en rétention imperméable de tous les stockages de produits chimiques</li> <li>- Déchargement des produits chimiques sur rétention</li> </ul>
ATMOSPHERE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emission de produits chimiques</li> <li>- Emission de gaz lors d'un éventuel incendie</li> <li>- Emission de poussières</li> <li>- Emission de chaleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Irritation des bronches respiratoires et des yeux</li> <li>- Intoxication par inhalation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très peu de produits chimiques stockés sur le site en contact direct avec l'air ambiant</li> <li>- Locaux à risques ouverts sur l'extérieur (avec renouvellement permanent et naturel de l'air ambiant)</li> </ul>
CONTAMINATION DU SOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déversements accidentels de produits chimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contamination de la nappe à partir du sol infiltré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stockage des produits chimiques sur rétention</li> <li>- Surveillance et travaux de maintenance régulière au niveau de toutes les rétentions</li> <li>- Déchargement des produits chimiques sur rétention</li> </ul>
NUISANCES SONORES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Machines outils à bois, coupeuse à déchets, compresseurs, mécanisations, manutentions internes et circulation routière liée à l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gènes pour le voisinage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Machines outils à l'intérieur des bâtiments, en cabines insonorisées</li> <li>- Compresseurs dimensionnés au minimum</li> <li>- Circulation réduite des véhicules à l'intérieur de l'enceinte de l'entreprise</li> <li>- Entreprise assez éloignée du voisinage</li> </ul>

**LE FONCTIONNEMENT NORMAL DE CETTE INSTALLATION NE DOIT PAS APPORTER DE PERTURBATIONS A L'ENVIRONNEMENT.**